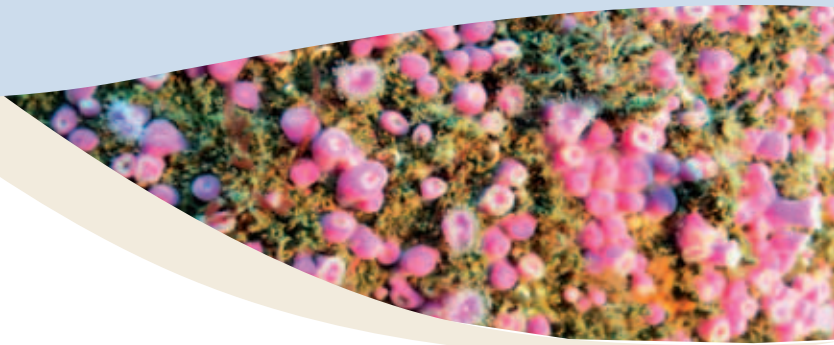




Rapport d'activités
2013





Sommaire

CHAPITRE 1 LA VIE DU PARC	5
CHAPITRE 2 LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS	11
1. Protection du patrimoine naturel	11
Mise en œuvre de Natura 2000	11
Co-gestion de la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNNI)	12
Espace Remarquable de Bretagne à vocation géologique Presqu'île de Crozon	13
Réserve Man and Biosphere des îles et de la mer d'Iroise	13
Cartographie d'habitats	14
2. Pêche et activités économiques	15
Gestion intégrée de l'archipel de Molène : l'exploitation de Laminaria hyperborea	15
Etude de faisabilité de la mise en place de contrats de développement durable pour les pêcheurs professionnels volontaires dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise	16
Suivi de l'efficacité du cantonnement de langoustes de la chaussée de Sein	17
3. Qualité de l'eau	18
Bilan sur l'activité de carénage et l'efficacité des aires de carénage en Iroise	18
Effets sur l'environnement et efficacité des opérations expérimentales de ramassage d'algues vertes menées en baie de Douarnenez en 2013.	19
4. Nautisme - Découverte du milieu marin	22
Expérimentation de mouillages fixes moins impactants	22
Zones de mouillage : régularisation et mise en place de gestion collective	22
Encadrement des prestataires de découverte de l'archipel de Molène	23
Manifestations nautiques dans les sites Natura 2000 en mer	23
5. Education à l'environnement marin	24
Les P'tits mousses de l'Iroise	24
Réalisation de l'exposition « Mer d'Iroise, îles secrètes »	25
Appel à projets « Visites guidées en mer »	25
Réalisation de l'exposition « La baie de Douarnenez »	26
6. Valorisation du Patrimoine culturel	27
L'Observatoire des phares de l'Iroise	27
Signature d'un partenariat avec le DRASSM pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel sous-marin de l'Iroise	28
Lancement d'un appel à projets pour la protection du patrimoine littoral bâti de l'Iroise	28
Soutien au projet de renouvellement muséographique des musées de Sein	28
7. Surveillance et contrôle	29
Statistiques	30
8. Communication	31
9. Le projet européen MERiFIC	33
Rappel du contexte et des objectifs du projet	33
Les travaux réalisés en 2013	33
L'apport du projet MERiFIC au sein des compétences du Parc	33
CHAPITRE 3 ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE GESTION	35
Le tableau de bord	35
Exécution du budget 2013	37



Chapitre 1

La vie du Parc

Les instances du Parc, le conseil de gestion et le bureau, se sont réunies à 10 reprises au cours de l'année 2013, en augmentation de 20% conformément à une demande des membres du conseil de gestion (enquête « tableau de bord » réalisée lors du conseil de gestion du 16 octobre 2012). Une réunion extraordinaire a été programmée le 24 mai pour rendre un avis urgent aux services de l'Etat au sujet d'une ferme pilote expérimentale dans le passage du Fromveur.

Les réunions se sont déroulées sur un ordre du jour validé par le Président accompagné d'un dossier de séance adressé au moins une semaine avant la réunion.

Le programme d'actions été validé au cours de la première séance du conseil de gestion (22 janvier 2012).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	décembre
Conseil de gestion	22/01		07/03		15/05 24/05						05/11	
Bureau		19/02		15/04			09/07			15/10		11/12



Les avis

Au cours de ces réunions 36 avis simples ont été rendus, dont 30 par le Président conformément à la délégation donnée par le conseil de gestion.

Le détail des avis est présenté ci-dessous :

Activités concernées	Date	Instance de décision	Type d'avis	Sens de l'avis (Favorable / Défavorable / Prescriptions)	Taux de respect des avis et prescriptions
Transat Bretagne Martinique	08/02/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
45 ^{ème} course croisière EDHEC	08/03/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	100%
Solo Concarneau	15/04/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Course de chars à cerf-volant sur la plage de Lestrevet	22/03/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Prologue de la 45 ^{ème} course croisière EDHEC	15/04/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Régate «Coupe de Molène»	14/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Demande agrément pour des prestations de randonnée en VNM	14/05/13	Bureau	Avis simple	D	100%
Tour du Finistère à la Voile	14/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Course solitaire du Figaro	14/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Course Grand Pavois	24/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Langouste Cup	24/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Tour de France à la voile - étape Brest-Lorient	24/05/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Open Labrax d'Iroise	07/06/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Course à la godille	07/06/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Ferme pilote hydrolienne dans le Fromveur	24/05/13	Conseil de gestion	Avis simple	F + P	
Avis c/ exploitation EARL Conan Ferec Plonevez Porzay	15/05/13	Conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%

Autorisation circulation et stationnement d'un véhicule à moteur de type quad sur la plage de Pentrez Lestrevet	09/07/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Autorisation circulation véhicule à moteur de type mini-pelle sur plage de Porsmeur	09/07/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Concours de pêche / Aber Ildut	09/07/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Balade en bateau traditionnels	09/07/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Semaine du petit cabotage	09/07/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	100%
Tour de Bretagne à la voile du 01 au 07/09/13	13/08/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
La route des phares	20/08/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
11 ^{ème} trophée du plus gros bar	20/08/13	Bureau	Avis simple	F	
Mini transat 2013	19/09/13	Président du conseil de gestion		F + P	100%
Course de char à voile de Lestrevet	01/10/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
Course de Stand-up paddle les 19 et 20/10/13	01/10/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	100%
AOT sur DPM (immersion hydrohones)	01/10/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Projet d'instrumentation océanographique de la plage de Porsmilin	16/10/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
«Breizh Ocean Racing» organisé par le centre nautique de Portsall	16/10/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	
Création de 15 mouillages individuels à Porsmeur	15/10/13	Bureau	Avis simple	F	en cours
Création de mouillages individuels à la pointe de Raguénez	15/10/13	Bureau	Avis simple	F	en cours
Championnat départemental de surf UNSS Crozon	05/11/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	en cours
Compétition de planche à voile «Hibiscus Party 6»	05/11/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	en cours
Passage d'un véhicule sur la plage de Kervijen	09/12/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F + P	en cours
Renouvellement de l'AOT pour l'exploitation d'une station d'observation et de mesures sous-marines dans le nord-est de l'île de Molène	23/12/13	Président du conseil de gestion	Avis simple	F	en cours

L'équipe du Parc

En 2013, l'équipe du Parc comptait 27 agents dont trois financés par des ressources externes (ETP hors plafond d'emplois) et un volontaire du service civique. La moyenne d'âge de l'équipe est de 36 ans.

L'effectif est resté stable par rapport à 2012. L'équipe du parc est désormais structurée à partir d'un organigramme de référence présenté de manière détaillé infra. Celui-ci prévoit une répartition des fonctions articulée de la façon suivante :

- Missions transversales de nature **administrative** (assistantes de direction, d'administration et logistique), techniques (animatrice tableau de bord) ou de **communication**.

- **Service « ingénierie »** chargé d'élaborer le plan de gestion du Parc (tâche principale à la création du parc) et ses évolutions, de préparer les dossiers relatifs aux avis du conseil de gestion, de préparer et de réaliser les plans d'actions annuels. Il est composé des chargés de mission généralement responsables d'une thématique particulière (patrimoine naturel, pêche, sensibilisation,...).
- **Service « opérations »** chargé de l'application du programme d'action sur le terrain au sein du Parc. Il assure notamment les opérations de suivi du milieu marin, de surveillance et de contrôle et contribue fortement à la sensibilisation des usagers.

Laure ALFONSO

Assistante de direction

Virginie GERVOIS

Chargée de communication

Maïna BESNIER-MAUGARD

Animatrice tableau de bord

Pierre MAILLE

Président du conseil de gestion

Thierry CANTERI

Directeur-délégué

Fabien BOILEAU

Adjoint opérations

Philippe LE NILIOT

Adjoint ingénierie

Isabelle JESTIN

Assistante d'administration

Maïna BESNIER-MAUGARD

Assistante logistique

NNN*

Contrôleur de gestion

UNITÉ LE CONQUET

Antoine BESNIER

Chef d'unité

Yannis TURPIN

Adjoint

Agents de terrain :

Karin TOURNEMILLE

Laurie ROZEC

Sébastien BREGEON

NNN*

UNITÉ DOUARNENEZ

Olivier GALLET

Chef d'unité

Florent GOULO

Adjoint

Agents de terrain :

Armel BONNERON

Mickaël BUANIC

Livier SCHWEYER

Jean-André PRAT

Chargé(e)s de mission :

Claire LASPOUGEAS

- pêche professionnelle -

Cécile LEFEUVRE

- habitats et espèces protégés -

Marie HASCOËT

- éducation et culture -

Patrick POULINE

- qualité de l'eau -

Romain HUBERT

- usages et loisirs -

Chargé(e)s de projet :

Chloé SOTTA

- Merific -

Myriam DIASCORN

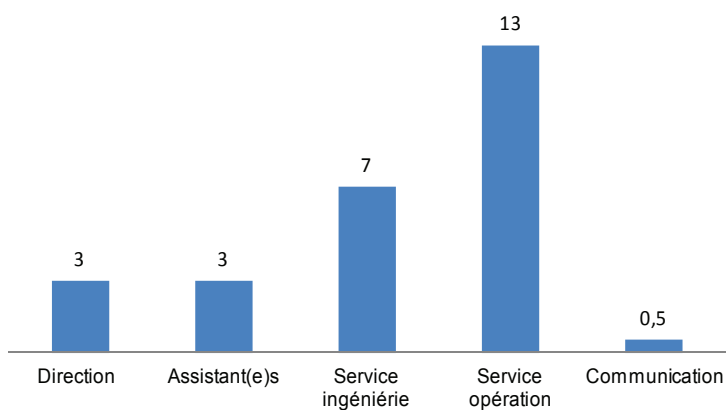
- Natura 2000 Abers -

NNN*

- Valmer -

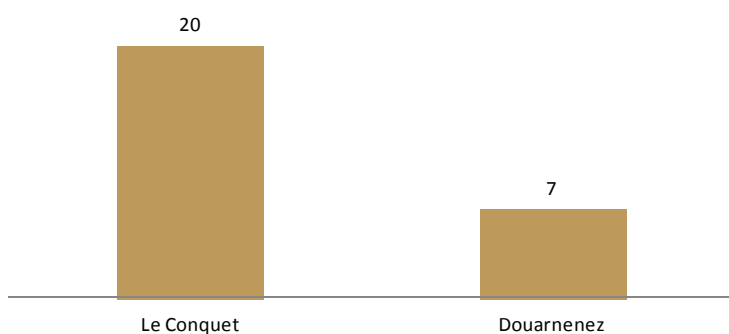


Répartition des fonctions



La répartition des agents par fonction illustre le poids important donné aux missions opérationnelles ou d'ingénierie qui concentrent $\frac{3}{4}$ des effectifs. A noter que certaines fonctions sont identifiées comme devant être assurées à temps partiel (communication, logistique, contrôle de gestion).

Répartition géographique



L'effectif est très majoritairement implanté sur le site du Conquet où se trouvent réunis la totalité du service ingénierie et les agents qui assurent les missions transversales.



Port de Pêche
PER-CORNOUAILLE
Port de pêche professionnelle

Chapitre 2

La mise en oeuvre du plan d'actions

Protection du patrimoine naturel

Mise en oeuvre de Natura 2000

Implantation d'une mise en défens et de panneaux pour les oiseaux nicheurs

Le Parc naturel marin d'Iroise, en tant que gestionnaire d'une aire marine protégée et opérateur Natura 2000, a pour objectif de renforcer les potentialités d'accueil favorables à la reproduction des oiseaux marins nicheurs dans son périmètre.

La mise en oeuvre d'outils de protection de certaines colonies d'oiseaux nicheurs en 2013 a été déclinée sur 2 sites :

- Au cœur de l'archipel de Molène, sur l'île privée de Litiri, où nichent des sternes naines, caugek et pierregarin. Ces oiseaux figurent à l'annexe I de la Directive européenne « oiseaux » et sur la liste rouge des espèces menacées en France. Ils sont très sensibles au dérangement et à la prédation. Ainsi, en 2010, le nombre de jeunes à l'envol a été très réduit avec notamment un échec de la reproduction pour la sterne naine. A partir du mois de mai, les oiseaux commencent à installer leur nid sur les hauts de plage. Lorsque les sternes sont dérangées, elles s'envolent et laissent sans protection les œufs ou les poussins qui deviennent alors des proies faciles pour d'autres espèces d'oiseaux. De même, marcher sur le haut de plage peut amener à écraser des œufs qui se confondent avec l'environnement (galets, végétation). Afin de matérialiser temporairement la zone la plus sensible pendant la reproduction des sternes, avec l'accord des propriétaires et les autorisations administratives nécessaires, des piquets avec un triangle d'alerte ont été installés au Sud-Est de l'île.
- Sur tout le pourtour de l'île de Sein, trois espèces se reproduisent sur les hauts de plage de galets,

les dunes et les bordures de plage végétalisées : le grand gravelot, la sterne naine et l'huîtrier pie. Afin de sensibiliser les visiteurs de l'île à la fragilité de ces espèces et aux risques liés au dérangement, le Parc naturel marin, avec l'accord de la commune et les autorisations administratives nécessaires, a installé des panneaux format A4 fixés avec un pieu en bois enfoncé dans le sol, d'avril à fin juillet, pendant la période de nidification.

En 2014, des échanges seront engagés avec la commune de l'île de Sein et le Parc naturel régional d'Armorique, afin de définir une stratégie globale de sensibilisation des visiteurs de l'île aux différents enjeux (dérangement des oiseaux nicheurs, galets, etc.).



Contrats Natura 2000 sur l'île de Quéménès

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et ainsi répondre aux finalités et principes d'actions définis dans le plan de gestion du Parc qui vaut document d'objectifs Natura 2000.

En novembre 2011, le Ministère a confirmé que «Quéménès» devrait être considéré comme un îlot non habité (espace terrestre écologiquement lié au milieu marin). C'est pourquoi le financement des actions réalisées au titre de Natura 2000 sur ces îles est pris en charge par le Parc.

Ainsi, en 2013, deux contrats ont été pris en charge par le Parc :

- Pour le Conservatoire du littoral délégation Bretagne pour la mise en défens temporaire d'espèces d'intérêt communautaire (sternes et busard des roseaux) sensibles au piétinement des ovins pendant la période de nidification sur l'île de Quéménès ;
- Pour les exploitants du site de Quéménès (SCOP ferme insulaire de Quéménès) pour le maintien des habitats de haut de plage dans un état de conservation favorable par le nettoyage manuel de la laisse de mer sur Quéménès et son Ledenez.

Co-gestion de la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNNI)

Créée par le décret ministériel n°92-1157 du 12 octobre 1992, la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNNI) est constituée du domaine terrestre (au-dessus du niveau des pleines mers de vives eaux) des îles de Banneg et ses îlots annexes, Enez Kreiz et Roc'h Hir, Balaneg et son Ledenez, et Trielen. Ces îles et îlots, situés sur le territoire de la commune du Conquet, totalisent une superficie de 39,43 hectares.

Afin de mieux intégrer le lien écologique entre les îlots classés en réserve naturelle et le territoire marin adjacent, l'Agence des aires marines protégées / Parc naturel marin d'Iroise devient en 2012 co-gestionnaire de la réserve avec Bretagne-Vivante.

Une convention quadripartite a été signée le 8 octobre 2012 entre l'État, le Conseil général du Finistère et les deux structures co-gestionnaires, pour une durée expérimentale de deux ans.

Opération prioritaire en 2013, la rédaction du nouveau plan de gestion 2014-2023 de la réserve (co-rédaction Bretagne Vivante / Parc naturel marin d'Iroise) a fait l'objet d'une présentation conjointe au CSRPN le 26 septembre 2013. Des compléments ont alors été intégrés aux documents afin de prendre en compte les

remarques des scientifiques, et ainsi soumettre une version consolidée au conseil scientifique des réserves naturelles nationales insulaires le 26 novembre puis au comité consultatif de la RNNI le 3 décembre.

La co-gestion de la réserve naturelle nationale d'Iroise, effective à titre expérimental depuis octobre 2012, a renforcé les relations entre Bretagne Vivante et le Parc naturel marin d'Iroise. Les apports mutuels de chaque co-gestionnaire, en termes de connaissances et de compétences, ont notamment permis d'accélérer la rédaction du nouveau plan de gestion, action prioritaire en 2013.

La co-gestion doit permettre de conforter la protection des milieux et la conservation du patrimoine naturel dans un contexte de diminution des crédits de l'État. Il convient ainsi de poursuivre le travail engagé en améliorant notamment les modalités d'échanges et de prises de décisions, mais aussi de mutualiser les moyens alloués au fonctionnement de la réserve afin d'optimiser la gestion et atteindre les objectifs définis dans le plan de gestion.

Espace remarquable de Bretagne à vocation géologique Presqu'île de Crozon

La Presqu'île de Crozon constitue une référence pour la période paléozoïque. La diversité et la qualité des affleurements de la Presqu'île de Crozon forment des paysages uniques, à forte valeur patrimoniale. Ils figurent sur la liste nationale de la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines établie par la Conférence permanente du patrimoine géologique.

Le Conseil régional a été à l'initiative d'un projet de réserve naturelle régionale à vocation géologique sur ce territoire. Il s'agit d'un projet multi sites (27 sites répertoriés d'intérêt local, départemental, régional et national à l'inventaire régional géologique). Dès 2007, les sept communes concernées sur la Presqu'île de Crozon ont manifesté leur adhésion au projet par des délibérations de principe favorables. Le Conseil régional de Bretagne et les communes ont alors mandaté le Parc naturel régional d'Armorique comme coordonnateur et opérateur du projet de création de cette Réserve Naturelle Régionale (RNR).

Les objets géologiques concernés par le classement se situent en partie sur le domaine terrestre et se prolongent sur l'estran en domaine public maritime, notamment dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise. Le 30 novembre 2012, le Conseil régional a demandé par courrier au Parc naturel marin d'Iroise d'identifier les grottes en mer à marée à intégrer dans le projet de classement. L'équipe du parc marin a alors travaillé sur le projet avec l'intégration des grottes en mer à marées incluses dans les 16 sites situés à l'interface du périmètre du Parc naturel marin d'Iroise.

Lors de sa session des 17 et 18 octobre 2013, le Conseil régional a classé en réserve naturelle régionale la partie terrestre des sites d'intérêt géologiques de la Presqu'île de Crozon et en mer, l'espace compris entre les limites haute et basse du rivage de la mer, au droit des parcelles classées. Cependant, dans le périmètre du Parc, le DPM n'est pas classé en RNR, une convention doit être élaborée afin de définir les espaces marins de coopération.

Réserve Man and Biosphere des îles et de la mer d'Iroise

Vendredi 27 et samedi 28 septembre 2013, l'île de Sein accueillait les 1^{ères} journées de la réserve de biosphère.

La coopération et l'échange étaient au cœur de ces journées, à l'image de la nouvelle gouvernance de la réserve de biosphère : la conférence de coordination, réunie pour la première fois, a rassemblé 50 participants, dont des élus, scientifiques, gestionnaires d'espaces protégés, habitants, etc.

Ces journées ont également été l'occasion pour le Parc naturel marin d'Iroise et le Parc naturel régional d'Armorique, co-gestionnaires de la réserve de biosphère, de présenter aux membres de la conférence de coordination les objectifs de la réserve pour les 10 années

à venir, à savoir : la conservation, le développement et faire de la réserve un haut lieu expérimental. Des objectifs suivis d'un programme d'actions pour 2014 avec des actions de sensibilisation en direction des visiteurs des îles, la mise en œuvre du programme de mise en valeur des espaces naturels insulaires, l'accueil de l'assemblée générale du réseau des réserves de biosphère, un collecte de mémoire auprès d'acteurs de l'Iroise et la participation de la réserve de biosphère à la zone atelier ZABRI.

Après une remise de diplôme par le Comité MAB-France avec les élus des trois îles de la réserve et les représentants du Parc naturel marin d'Iroise et du Parc naturel régional d'Armorique, les journées de la réserve se sont poursuivies par des tables rondes sur l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels des îles et la stratégie d'exploitation durable des ressources halieutiques puis des moments d'échange et de découverte: visite du phare de l'île de Sein avec une présentation du patrimoine maritime de l'Iroise et la vie des gardiens de phare et une soirée conviviale animée par des Sénans chanteurs. Le lendemain, une trentaine de personnes ont participé à des visites guidées sur le terrain : à la découverte des habitats et des espèces végétales avec le Conservatoire botanique national de Brest et les oiseaux avec le Parc naturel marin d'Iroise.



Cartographie d'habitats



Les travaux de cartographie d'habitat ont été entrepris dans le périmètre du Parc naturel marin depuis 2008. C'est une démarche commune à tous les sites Natura 2000 et considérée comme une obligation pour l'ensemble des sites du réseau. Les cartographies réalisées à partir d'une typologie précise, permettent de déduire et de modéliser l'état de conservation des habitats naturels. On sait ainsi s'ils sont fragmentés ou denses, en mosaïques ou homogènes. Cette information est capitale pour permettre de déterminer les zones où les enjeux seraient moindres. Ils sont aussi un moyen d'anticiper l'impact d'une activité humaine dont on peut connaître ou en mesurer les effets sur une surface donnée.

Les règlements spécifiques à la pêche maritime et le développement de nouveaux usages comme l'exploitation de ferme hydrolienne pilote ou de câble de raccordement conduisent de plus en plus à utiliser ces outils afin de mesurer précisément l'incidence des activités sur l'environnement. Ce sont donc des données essentielles que l'on peut qualifier d'élémentaires. Elles permettent de déduire et de modéliser l'état de conservation des habitats naturels. On sait ainsi s'ils sont fragmentés ou denses, en mosaïques ou homogènes.

La réalisation des cartographies d'habitats impliquent des travaux en général longs, complexes et coûteux.

Elles nécessitent pour leur réalisation de mettre en œuvre des techniques bien spécifiques et appropriées au domaine investigué (côtier, profond, rocheux, sédimentaire...).

La toute première étape incontournable pour réaliser et maintenir à jour l'inventaire des données existantes, tant les données à caractère cartographique que les données auxiliaires pouvant aider à la définition des états de conservation des sites d'intérêt communautaires. Près d'une trentaine de référence ont été identifiées en Iroise. Ces données couvrent l'intégralité du périmètre et, même si les échelles sont variables d'une source d'information à l'autre, une telle densité est assez exceptionnelle sur les côtes de France.

Toutes ces données ne sont pourtant pas de même utilité, certaines étant assez grossières ou trop anciennes, d'autres au contraire répondent parfaitement aux besoins actuels du Parc naturel marin. Elles font l'objet d'une analyse détaillée d'évaluation des méta-données associées (fiabilités, ancienneté et typologies de données). Ce travail est en cours en interne avec l'aide du service géomatique et sera achevé au premier trimestre 2014.

Une compilation de L'ensemble des Modèles numériques de terrain acquis sur le périmètre du Parc est aussi en cours. Ces outils très modernes sont une source de données importante pour l'élaboration de nouvelles cartes en particulier issues de modèles de répartition des habitats. Ces travaux seront fournis par le SHOM tout début 2014 (livrables prévus par convention).

Un standard minimum de rendu en matière de cartographie d'habitats sur la base des réalisations du programme CARTHAM ; avec l'aide du service Connaissance et information scientifique du siège de l'Agence des aires marines protégées. Une attention particulière sera ensuite en 2014 accordée aux zones d'intérêts communautaires qui font l'objet de projet de développement des énergies hydroliennes.

Pêche et activités économiques

Gestion intégrée de l'archipel de Molène : l'exploitation de *Laminaria hyperborea*



Plusieurs discussions ont été menées en 2013 sur l'exploitation de *Laminaria hyperborea* dans le Parc naturel marin d'Iroise, dans le cadre de la gestion intégrée de l'archipel de Molène. Ces échanges ont été alimentés par des travaux conduits les années précédentes avec un rôle fondamental du comité régional des pêches maritimes de Bretagne.

L'algue *Laminaria hyperborea*, tali-penn ou mel karn, est exploitée à partir de navires équipés d'un peigne norvégien. Cet engin, qualifié d'art trainant, d'une largeur de 1,5 m environ, est trainé sur le fond et prélève par arrachage les algues en les coinçant entre ses dents.

Exploitée depuis 1995, *L. hyperborea* est de plus en plus recherchée par le marché.

Cette exploitation soulève de nombreuses questions : l'efficacité des peignes utilisés, l'impact sur les fonds la flore et la faune qui peuvent être altérés ou modifiés par les engins.

Le Parc naturel marin d'Iroise avec l'Ifremer, la station biologique de Roscoff, le Museum d'histoire naturelle de Concarneau et les goémoniers ont mis en place une étude visant à évaluer les incidences de l'utilisation de ce peigne.

Les conclusions de cette étude montrent que l'exploitation de l'hyperborea dans l'archipel de Molène est possible même si elle est plus sensible dans les zones de champs de blocs. Cette exploitation peut avoir un caractère durable si un certain nombre de précautions de gestion sont respectées : affiner le plan d'exploita-

tion déjà mis en place, instaurer des zones de suivis, équiper de balises de géolocalisation les goémoniers. Suite à cet éclairage, la flottille goémonière a décidé de mettre en place de nouvelles mesures de gestion.

Géolocalisation

Depuis 2013, les 8 navires exploitant cette laminaire dans le Parc naturel marin d'Iroise se sont équipés de balises de géolocalisation. Ce système permet de mieux connaître la répartition spatiale de l'effort de pêche et de croiser cette donnée avec la cartographie du champ d'algues afin d'optimiser la gestion de cette ressource.

Les zones de suivi

Deux zones de suivi scientifique ont été mises en place pour fournir des éléments sur l'état de conservation du champ d'algues.

Les zones de fermeture

50 km² ont été fermés à l'exploitation de l'hyperborea toute l'année. Ces zones ont été déterminées en concertation avec les pêcheurs, le Parc naturel marin d'Iroise et l'Ifremer au regard de leur sensibilité. Elles correspondent à un quart de la surface de l'archipel de Molène.

Ainsi, la flottille goémonière a fait évoluer son système de gestion de manière significative. Ces mesures de gestion sont le fruit d'un travail de concertation initié en 2012 et montre l'attention portée par la profession à la durabilité de son système d'exploitation.

Etude de faisabilité de la mise en place de contrats de développement durable pour les pêcheurs professionnels volontaires dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise

En 2013, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM 29), en partenariat avec le Parc naturel marin d'Iroise, a étudié la faisabilité de la mise en œuvre des contrats avec les pêcheurs volontaires pour encourager les bonnes pratiques.

Pour cela, 35 pêcheurs professionnels ont été interrogés. Le rapport d'étude inventorie plusieurs mesures proposées lors de ces interviews. Les experts scientifiques ont été consultés sur la pertinence de ces mesures.

Toutes ces mesures vont au delà de la réglementation en vigueur. Elles sont basées sur le volontariat des patrons engageant leur navire et équipage dans la démarche.

La première année de mise en place de ces contrats sera expérimentale. La démarche sera testée avec un nombre limité de navires et, dans un premier temps, trois mesures prioritaires seront proposées :

- Participer à une formation « lutte contre les pollutions par hydrocarbures » pour impliquer les pêcheurs dans les grands plans anti-pollution ;
- Augmenter la taille du maillage des filets afin de favoriser la sélectivité ;
- Participer à des campagnes scientifiques sur le marquage de langoustes et de homards pour

l'amélioration des connaissances et l'optimisation de la gestion des stocks.

Par ailleurs, le critère d'éligibilité retenu pour souscrire à ce contrat est le temps travaillé dans le Parc. Pour connaître précisément ce taux de dépendance, chaque navire volontaire devra s'équiper d'une balise de géolocalisation qui permettra ainsi de calculer le temps de pêche réalisé dans le Parc naturel marin d'Iroise a posteriori.

Suite à une année expérimentale, l'idée est d'étendre la démarche à l'ensemble des navires volontaires en proposant aussi d'autres mesures.

En lien avec le projet de la marque « Parc naturel marin d'Iroise »

Ce projet de contrat est complémentaire avec une autre démarche initiée par le Parc naturel marin d'Iroise, celui de la valorisation des stocks. Depuis 2012, afin d'identifier et de valoriser les produits pêchés dans le Parc marin, une réflexion est menée pour la création d'un signe de qualité, c'est-à-dire une marque « Parc naturel marin d'Iroise ». En effet, les navires qui amélioreraient leurs pratiques via ces contrats de développement durable seraient légitimes à l'utilisation de la marque « Parc naturel marin d'Iroise » pour leurs produits.



Suivi de l'efficacité du cantonnement de langoustes de la chaussée de Sein



En 2013, les équipes du Parc naturel marin d'Iroise, en partenariat avec l'Ifremer et un pêcheur professionnel de l'île de Sein, ont effectués 3 marées de pêche scientifique sur le cantonnement à crustacés dans la chaussée de Sein.

En effet, face à la diminution du stock de langoustes rouges le long des côtes, les pêcheurs, au niveau national, ont pris des mesures pour augmenter la taille de capture et fermer de façon saisonnière cette pêcherie. En Mer d'Iroise, les pêcheurs professionnels ont mis en place un cantonnement de langoustes sur la chaussée de Sein en 2007, et ont demandé au Parc naturel marin d'Iroise de mettre en place un suivi de son évolution.

Pour cela, les agents du Parc effectuent des pêches expérimentales, en moyenne deux par an, avec l'Ifremer et un pêcheur de Sein. Les objectifs sont multiples, ainsi le suivi de l'abondance et l'acquisition de connaissance sur la biologie et l'écologie de l'espèce sont recherchés. Lors de ces campagnes, toutes les langoustes pêchées sont marquées.

Par ailleurs, le Parc cherche aussi à déterminer l'efficacité du casier pour la capture de cette espèce. Jusqu'à aujourd'hui, le niveau d'abondance rendait hypothé-

tique les captures avec ce type d'engin, beaucoup moins performant que le filet. Au cours de la dernière saison, des discussions ont eu lieu pour expérimenter à nouveau des nasses puisque l'abondance dans le cantonnement a augmenté et que de nouveaux engins existent.

Ainsi, actuellement, seules les pêches scientifiques avec l'utilisation de filet permettent de dresser un premier bilan.

Au total 11 campagnes ont pu être réalisées en période estivale au cours desquelles 2 fois 1000 mètres de filets sont posés durant 48 heures. 177 langoustes ont été marquées depuis 2009. 26 langoustes ont été repêchées sur la pose exacte de leur relâché. Ce résultat montre qu'une partie des individus a un fort attachement à des zones limitées spatiales. La plupart a été recapturée une seule fois, mais un individu a été pêché 3 fois sur la même zone en 2009, 2011 et 2013. Le temps de liberté entre un relâché et une recapture est au minimum d'une année. Aussi, on ne peut savoir si elles sont restées toute l'année au même endroit, ou si elles effectuent une migration saisonnière, notamment entre l'été et l'hiver. De plus, la recapture de ces individus permettent d'acquérir des données sur la croissance qui seront utilisées pour estimer les paramètres d'un modèle de croissance.

Au vu de ces premiers résultats, l'abondance dans le cantonnement de la chaussée est en augmentation et les valeurs atteintes sont considérées comme haute. Ces résultats confirment la pertinence de son emplacement et de sa superficie.

Ainsi, ce cantonnement semble adapté à cette espèce et les conclusions doivent permettre de proposer de nouvelles mesures de gestion à l'ensemble des flottilles qui la ciblent.

Ces premiers résultats méritent d'être confirmés et nécessitent la poursuite des travaux réalisées en partenariat avec l'Ifremer et les pêcheurs professionnels.

Qualité de l'eau

Bilan sur l'activité de carénage et l'efficacité des aires de carénage en Iroise



Un état des lieux a été réalisé en 2011 au sein du Parc marin en ce qui concerne l'activité de carénage et l'efficacité des aires existantes sur le territoire.

Il en est ressorti que les biocides les plus fréquemment mesurés sont l'irgarol et le diuron pendant la saison principale de carénage car la diffusion de ces peintures antifouling est importante. Certaines concentrations mesurées montrent un risque réel d'impact des peintures antifouling, particulièrement pour les herbiers proches des zones de mouillage ou de zones portuaires.

Malheureusement, les systèmes de traitement des effluents des aires de carénage ne donnent pas non plus satisfaction avec des taux de traitement très variables dont des relargages de polluants. Les eaux en sortie de système sont donc quelques fois de très mauvaise qualité (à cause du diuron).

Il est sorti de cette étude 4 points principaux :

Du système de traitement

Les aires de Morgat et de Tréboul Douarnenez ne sont pas prévues pour éliminer les biocides car elles ne possèdent pas de filtre pour retenir les polluants organiques.

L'aire de Camaret, de part son système de filtration

sur charbon, paraît la plus adaptée à l'élimination des biocides. Elle a pourtant des rendements épuratoires très disparates. Pour la cale de carénage de Tréboul Douarnenez, le constat reste le même que celui de Camaret.

Il est à noter que certains systèmes rejettent directement dans le milieu marin; ce qui n'est pas interdit mais peut entraîner un impact si le traitement n'est pas efficace (Morgat, Tréboul/Douarnenez (cale)).

De l'entretien et de l'information

Sur l'ensemble des aires de carénage, le manque d'information et d'entretien est observé. Les responsables techniques n'ont pas une connaissance précise du système utilisé. Il manque aussi un suivi, une maintenance des systèmes. A priori, les filtres n'ont jamais été changés malgré des installations datant de 5 à 10 ans (il est souvent préconisé de changer les filtres pour retenir les polluants organiques tous les ans). Par contre, les vidanges de cuve pour récupérer les boues sont a priori effectuées tous les ans mais les teneurs en métaux lourds et en TBT sont très importants.

Des pratiques de carénage

Malgré des arrêtés d'interdiction de carénage hors équipement, l'activité perdure sur de nombreuses cales ou zones adjacentes. Ceci montre que des efforts doivent être réalisés pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des aires de carénage.

De plus, une attention devrait être portée sur les risques toxicologiques pour les usagers. En utilisant les lances Haute Pression sans masques de protection, les plaisanciers peuvent être en contact avec des produits antifouling qui présentent un risque pour l'homme.

Enfin, de nombreux dysfonctionnements concernant l'utilisation des aires de carénage ont été observés. Un manque de sensibilisation des plaisanciers est donc à déplorer.

Des produits de carénage

La présence de TBT, de diuron et de chlorothalonil dans les analyses montre que ces produits pourtant interdits sont encore utilisés aujourd'hui.

Suite à ces constats, le bureau du Parc marin a validé des recommandations afin d'apporter des améliorations :

Le système (bac de décantation + filtre à charbon actif) semble le plus adapté d'après les informations recueillies. Ils doivent être adaptés au dimensionnement nécessaire suivant le nombre de bateaux carénés. Il faut toutefois s'assurer que l'ensemble du personnel du

port soit formé à son utilisation et à son fonctionnement et qu'une maintenance soit réalisée régulièrement sur l'équipement. De plus, une campagne de sensibilisation devrait être effectuée pour rappeler qu'il est interdit d'utiliser certains produits (TBT, diuron et chlorothalonil) et rappeler les bonnes pratiques de carénage; en utilisant les aires de carénage, en portant un équipement de protection pour caréner et en respectant quelques consignes pour éviter des dysfonctionnements entraînant des rejets directs dans le milieu.

En parallèle de ces propositions d'amélioration, nous avons soutenu les gestionnaires de port dans cette démarche en lançant un appel à projets sur l'amélioration des pratiques de carénage. Ainsi, les ports de Camaret, de Morgat et de Lanildut ayant répondu ont pu bénéficier du soutien financier du Parc marin afin de répondre aux besoins des plaisanciers tout en respectant les enjeux environnementaux.

De plus, nous souhaitons participer à la formation des agents concernant l'utilisation et l'entretien des aires de carénage. Nous proposons donc une journée de sensibilisation au Parc marin répondant à ces aspects. Elle s'inscrit dans une démarche «Port Propre» lancée en 2014.

Enfin, nous souhaitons lancer une réflexion sur la présence et l'utilisation de produits interdits afin de déterminer quelles actions pourraient être mises en place pour réduire leur impact.

Effets sur l'environnement et efficacité des opérations expérimentales de ramassage d'algues vertes menées en baie de Douarnenez en 2013

Deux opérations distinctes de ramassage d'algues vertes ont été expérimentées, elles concernent le rideau et la zone infralittorale.

Ramassage en mer dans la zone infralittorale

Commencées en 2010 (baie de Douarnenez), ces opérations de ramassage d'algues vertes en mer pour lesquelles le Parc naturel marin assure la maîtrise d'ouvrage, se sont poursuivies en 2013 en utilisant des chaluts spécifiques embarqués sur des navires de pêches affrétés pour l'occasion.

Les ulves se développent en mer à la faveur d'un enrichissement de l'eau. L'objectif de ces ramassage en mer est d'éroder ces stocks d'algues en mer soupçonnés être une réserve de géniteurs à partir de laquelle les blooms ou efflorescences sont plus forts.

Trois ans après les premiers essais, le ramassage des algues vertes en mer est désormais bien au point. Plusieurs engins ont été testés à bord de bateaux de pêche, puis d'une barge ostréicole affrétée pour l'occasion, le Corto.



de 6 m. Le Parc naturel marin a été associé, à la demande de la Préfecture, à l'évaluation environnementale de cette activité.

L'engin de récolte est très efficace quand la densité des algues vertes est suffisante (la benne située à l'arrière de la machine, d'une capacité totale de 3 mètres cubes est remplie en quelques minutes).

Evaluation environnementale

Cette technique de ramassage peut avoir des impacts sur les milieux car les plages de la baie de Douarnenez qui sont des habitats vivants assurant des fonctionnalités importantes pour l'environnement

côtier (gisement de bivalves et nourriceries de poissons plats).

A Ste Anne la Palud, des prélèvements d'algues vertes ont été effectués dans le container dans la masse d'ulves collectée ainsi qu'au fond de la benne. Les eaux de ruissellement provenant de la machine ont aussi été prélevés afin d'y détecter des larves éventuelles.

Concernant les poissons plats, ces recherches ont montré qu'elle ne contenait aucun poisson. Des traits de chaluts ont été effectués avant le passage de l'engin pour s'assurer de la présence des cortèges habituels de poissons plats qui fréquentent d'ordinaire cette plage. Il s'agit principalement d'individus de moins d'un an et d'une taille inférieure à 10 cm. Sur un trait de chalut effectué directement derrière la machine, des individus morts d'écrasement ont été observés dans les captures. La mortalité de poissons plats liée au roulage de l'engin est donc une réalité. Elle mérite toutefois d'être spécifiquement évaluée afin de déterminer si la fonctionnalité de nourricerie de ces plages est altérée ou non par ce type de récolte.

Concernant les tellines, la mortalité sur l'estran est directement liée aux déplacements de l'engin (pour cette plage et avec ce type de pneu). Il occasionne, à chacun de ses déplacements, des mortalités qui avoisinent 30% des tellines dans les traces de l'engin. Ces résultats sont très probablement sous-estimés.

Cette dernière technique expérimentée essentiellement au Rosmeur, a l'avantage d'épargner la faune et les sédiments. Equipée d'une sorte de râteau qui piège les algues, elle a remplacé une technique de pompage qui entraînait des captures accidentelles de poissons. Elle présente des rendements pouvant atteindre 10 à 15 tonnes par jour; pour un total annuel de 82 tonnes en 2013. Les algues vertes récoltées ont été récupérées soit par la Communauté de communes du Pays de Douarnenez soit par le consortium ULVANS. Il s'intéresse aux algues ainsi collectées pour les valoriser car elles sont exemptes de sédiments ou du sable.

Il faudra sans doute encore deux ans pour que la méthode soit véritablement au point et permettre de réduire le stock infralittoral qui reste important. C'est à cette condition qu'il sera possible de retarder l'apparition des algues vertes et donc en diminuer le volume ramassé sur les plages par les communes littorales. En 2014, nous allons nous concentrer sur le Rosmeur pour éliminer au maximum toutes les algues vertes s'étant développées au printemps en optimisant le calendrier de récolte.

Ramassage des algues vertes dans le rideau

La société AGRIVAL souhaite valoriser les algues vertes de la baie. Il a sollicité les communes de la baie de Douarnenez afin de réaliser le ramassage d'algues vertes toute l'année dans le rideau (c'est-à-dire dans la zone de déferlement des vagues) à l'aide d'un engin de type agricole équipé d'un tapis roulant d'une largeur

En effet, ils ne représentent l'effet d'un seul passage de la machine sur l'estran. Lors d'une récolte normale, il peut y avoir plusieurs allers-retours sur les mêmes traces qui augmenteront mécaniquement le taux de mortalité des bivalves. Il s'agit essentiellement de juvéniles situés plus haut sur l'estran dans la zone d'évolution de l'engin de ramassage.

Au vu de ces résultats, l'impact n'est donc pas négligeable et peut même être considéré comme fort. Bien évidemment, il serait possible d'améliorer ce diagnostic et d'affiner par de nouveaux tests l'évaluation de la mortalité induite par l'engin. Toutefois, une plus grande précision aurait sans doute pour effet d'augmenter le taux estimé de mortalité des bivalves considéré aujourd'hui comme minimum. L'impact passerait alors de fort à très fort.

Quoiqu'il en soit, il est difficile de concevoir que cette exploitation d'ulves (avec ce type d'engin) soit compatible avec la conservation des potentialités des gisements classés de coquillages de la baie de Douarnenez. La profession des telliniers, déjà fragilisée par des

variations importantes de biomasse exploitable (en baie d'Audierne) n'en serait que plus déstabilisée. Les professionnels comptent en effet sur les bons recrutements observés cette année sur les plages de la baie, recrutements de juvéniles directement impactés par l'engin de récolte utilisé par Ulvans.

Conclusion générale

Des travaux sur l'engin de récolte sont absolument nécessaires pour limiter ou supprimer l'impact direct du roulage qui est en cause avant tout nouvel essai. La société AGRIVAL a donc proposé une amélioration pour 2014 avec l'installation de chenilles en remplacement des roues afin de diminuer la pression au sol et l'impact de la circulation de l'engin sur l'estran. Il a été conclu lors du dernier conseil de gestion que cette modification devrait diminuer l'impact de la pression sur le sol mais celle-ci doit être observée et évaluée. Ainsi de nouveaux essais auront lieu en se limitant à quelques sites (Ris, Trez Bellec et Morgat) et (Ste Anne la Palud et Ty Anquer sur des zones limitées).



Nautisme - Découverte du milieu marin

Expérimentation de mouillages fixes moins impactant

Avec le jeu des marées, la présence de mouillages fixes au sein des herbiers de zostères marines induit une dégradation de cet habitat naturel par le ragage des lignes de mouillage sur le fond.

Depuis 2011, des lignes de mouillages innovantes sont testées dans l'anse de Bertheaume (Plougonvelin) et dans celle de Kerhornou (Ploumoguer-Plouarzel) pour limiter cet impact des mouillages.

Ce travail a été mené par le Parc marin en collaboration avec la mairie de Plougonvelin, l'association des plaisanciers de Porsmoguer-Kerhornou, des plaisanciers volontaires ainsi que deux entreprises locales spécialisées dans les travaux marins.

Au fil du temps, les lignes de mouillages ont été améliorées et les suivis réalisés donnent à présent satisfaction puisque dans la zone où ont été expérimentés les mouillages innovants, l'herbier est en meilleur état que dans la zone où sont localisés les mouillages «conventionnels» (zones volontairement voisines pour minimiser l'effet des conditions environnementales).

Les mouillages testés ont au moins prouvé leur efficacité jusqu'à un poids de bateau d'1,3 tonnes et par des forts coups de vent.

De plus, les mouillages innovants ont un coût (acquisi-



tion et entretien) assez proche de celui des mouillages conventionnels et une longueur de ligne avoisinant celle des mouillages conventionnels.

Dans le cadre du renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage de Morgat, localisée sur un herbier de zostères, il est prévu de poursuivre ces expérimentations en 2014 avec quelques mouillages innovants.

Zones de mouillage : régularisation et mise en place de gestion collective

Un des objectifs du plan de gestion du Parc vise à développer une gestion collective de l'ensemble des zones d'accueil de la plaisance (ports, zones de mouillages, cales de mise à l'eau) afin d'optimiser l'occupation de l'espace, la coexistence d'usages et le respect de l'environnement.

Pour se faire, le Parc naturel marin et les services de la DDTM ont mené une démarche conjointe afin d'étudier les perspectives de régularisation de la présence de mouillages sur certains sites qui n'ont jamais fait l'objet d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime.

Suite à ce travail et avec l'avis favorable du conseil de gestion du Parc, les services de l'Etat ont notamment attribué des AOT à titre individuel pour les mouillages

de la pointe de Raguénez (Crozon) et de Porsmeur (Porspoder). Ces attributions étaient assorties des recommandations suivantes : respect de la réglementation en vigueur concernant le carénage et obligation de caréner sur une aire de carénage aux normes.

Accordés pour une durée de 5 ans, ces titres permettent de régulariser ces situations et de disposer d'un délai pour travailler à la mise en place de zones de mouillage collective (zone de mouillage et d'équipement léger ou ZMEL).

Par ailleurs, le Parc et la DDTM accompagnent également les services municipaux de Crozon et de Porspoder à la création de ZMEL sur les sites de Kerloc'h et Mazou.

Encadrement des prestataires de découverte de l'archipel de Molène

Jusqu'à il y a peu, l'activité de découverte de l'environnement naturel au sein de l'archipel était limitée à un ou deux prestataires professionnels. Ils sont aujourd'hui une dizaine de professionnels offrant de découvrir avec un navire l'environnement naturel exceptionnel de l'archipel et les espèces protégées qu'il abrite. Cette offre diversifiée et complémentaire permet de faire découvrir ces richesses à un public de plus en plus large.

La charte de bonnes pratiques mise en place ces dernières années par le Parc naturel marin pour l'activité de découverte de l'archipel de Molène atteint à présent ses limites. Le nombre de prestataires n'a cessé d'augmenter ces dernières années entraînant un effet cumulatif significatif sur cet environnement fragile. De plus, il a été observé en 2013 qu'un certain nombre de précautions ne sont pas respectées ce qui nuit à l'environnement et à l'image de cette profession. La mise à l'eau de personnes avec les dauphins, l'approche

à moins de 100m de ces animaux très sensibles au dérangement, la mise à l'eau des phoques présents sur les reposoirs sont autant d'exemples de ces mauvaises pratiques qui ont été en effet observées de visu par les équipes du Parc naturel marin.

Une autorisation particulière délivrée par les services de l'Etat pour exercer l'activité de découverte de l'environnement marin de l'archipel de Molène serait un outil qui ferait l'objet d'un consensus chez les professionnels. Il permettrait de reconnaître cette forme d'exploitation du milieu marin (à l'instar des activités d'exploitation des ressources soumises à autorisation), de garantir une prestation respectueuse du milieu marin et de se doter de moyens de contrôle plus efficaces.

Ce dispositif, systématiquement mis en place dans les espaces naturels protégés d'Amérique du Nord ou d'Océanie, n'existe pas encore en France.

Manifestations nautiques dans les sites Natura 2000 en mer

Depuis 2011, les manifestations nautiques se déroulant dans ou à proximité d'un site Natura 2000 sont soumises à évaluation des incidences.

Le Parc étant opérateur des 5 sites Natura 2000 compris dans son périmètre, les services instructeurs saisissent le conseil de gestion du Parc pour avis simple avant de délivrer des autorisations aux organisateurs. En 2013, ce sont 22 demandes de manifestations qui ont été étudiées. Elles concernaient principalement

des régates de voile mais aussi des compétitions de surf, de bodyboard, de stand up paddle, de planche à voile ou encore des courses à la godille.

Afin d'aider les organisateurs à remplir leur dossier administratif et pour leur présenter les enjeux de conservation du patrimoine naturel, plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'équipe du Parc en amont des événements.



Education à l'environnement marin



Les P'tits mousses de l'Iroise

Pour la quatrième année consécutive, l'équipe du Parc naturel marin d'Iroise a lancé le programme "Les P'tits mousses de l'Iroise" afin de faire découvrir aux jeunes cet environnement marin exceptionnel et de les sensibiliser à sa protection.

Ce sont des animations pédagogiques proposées aux écoles primaires des communes littorales et des îles du Parc qui souhaitent mener, durant l'année scolaire, un projet pédagogique en lien avec la mer d'Iroise.

Les équipes du Parc accompagnent le projet selon les besoins et les objectifs pédagogiques de l'équipe enseignante.

Les réalisations des élèves sont valorisées en fin d'année scolaire sur le site Internet du Parc (rubrique «Education, Les P'tits mousses de l'Iroise »).

Les animations pédagogiques «Les P'tits mousses de l'Iroise» reçoivent le soutien de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

En 2013, ce sont 783 enfants qui ont participé au programme des P'tits mousses de l'Iroise à travers 50 animations menées en classe (27) et sur le terrain (23).

Les P'tits mousses 2013, quelques exemples :

L'école de Plonévez-Porzay a travaillé sur le thème «Des algues dans les assiettes». Avec l'aide des agents du Parc et de l'animatrice de l'association «Cap vers la nature», les élèves de Grande Section et de CP ont d'abord étudié les algues avant de préparer de délicieux sablés et flans au chocolat à base de végétaux marins.

Les élèves de Grande Section de l'école Arzmaël de Plouarzel ont découvert l'environnement marin lors d'une sortie au Conquet. Ils ont pu observer la vie du port (pêcheurs, crustacés, oiseaux) puis prélever de l'eau de mer pour l'étudier au microscope. Ils se sont alors rendus dans les locaux du parc et se sont mis dans la peau des scientifiques pour découvrir le plancton et comprendre sa place dans la chaîne alimentaire ainsi que son importance pour la vie marine.



Réalisation de l'exposition «Mer d'Iroise, îles secrètes»



Afin de répondre à ses objectifs de sensibilisation du grand public à la découverte du milieu marin de l'Iroise, les équipes du Parc ont travaillé sur un projet d'exposition adapté à un espace situé au-dessus de la gare maritime du Conquet et mis à disposition par le Conseil général du Finistère.

Ainsi, avant d'embarquer vers les îles, le Parc naturel marin d'Iroise invite les passagers, qu'ils soient insulaires ou touristes, à s'immerger dans les fonds marins de Molène et d'Ouessant grâce à cette nouvelle exposition permanente : «Mer d'Iroise, îles secrètes», ouverte au public depuis juillet 2013.

Cette salle de 28 m², aux allures de sous-marin, présente, à partir de photographies, de vidéos, de sons et de jeux interactifs, les richesses immergées de l'archi-

pel de Molène et de l'île d'Ouessant. Champ de laminaires, mammifères marins, coraux, langouste, maërl et autres curiosités se dévoilent aux visiteurs.

Cette exposition permanente est en libre accès. Elle est ouverte en saison et pendant les périodes de vacances scolaires aux heures d'ouverture de la gare maritime du Conquet, par la compagnie Penn-ar-Bed.

Une convention tripartite (Parc marin / Conseil général 29 / compagnie maritime Penn-ar-Bed) a été signée afin de formaliser le partenariat.

Cette exposition a été réalisée par des scénographes de la société rennaise SAGA d'après un cahier des charges détaillé et les éléments de contenus (textes, photos, vidéos) fournis par les équipes du Parc.

Appel à projets « Visites guidées en mer »

Afin de développer l'offre de visites guidées en mer à la découverte du Parc naturel marin d'Iroise, les équipes du Parc ont lancé un appel à projets à destination des prestataires touristiques. La compagnie Finist'mer a ainsi pu bénéficier de subventions pour deux presta-

tions : projet «Balade en mer d'Iroise» et projet «Archipel Molène, excursion nature». Le projet Kalon Eusa «voyage au coeur de l'île d'Ouessant» porté par Ondine Morin, entrepreneuse sur Ouessant, a également été soutenu par la Parc.

Réalisation de l'exposition «La baie de Douarnenez»

Afin de répondre à ses objectifs de sensibilisation du grand public à la découverte du milieu marin de l'Iroise, les équipes du Parc ont travaillé sur un projet d'exposition itinérante consacrée à la baie de Douarnenez.

Cette exposition présente les différentes facettes de la baie de Douarnenez : la variété de ses paysages, les nombreuses espèces qu'elle abrite, la diversité des activités professionnelles et de loisirs qu'elle accueille.

Elle a été conçue pour être déclinée sous différentes formes :

- 10 panneaux d'exposition de type kakémono pour une présentation en salle;
- 24 panneaux d'exposition en aluminium pour une présentation sur les « balises » en extérieur;
- Un livret d'exposition tiré en 500 exemplaires;
- Un livret d'exposition sous format électronique mis en ligne sur le site web du Parc.

Cette variété de supports a permis de toucher un public nombreux et varié.

L'exposition a ainsi été présentée sur l'île Tristan à Douarnenez du 30 mars au 28 juin 2013 puis sur le port de Morgat pendant la saison estivale. Cet automne, elle était présentée devant le Port-Musée de Douarnenez à l'occasion du départ de la Mini-Transat.

Elle a été également exposée à la médiathèque de Plonévez-Porzay au mois de juillet puis à Telgruc au mois d'août.

Le livret d'exposition est téléchargeable depuis le site Internet du Parc et sa version papier a été proposée aux structures emprunteuses de l'exposition et distribué à un large public.

Par ailleurs, deux rencontres-conférences ont été organisées par les équipes du Parc à Plonévez-Porzay et à Telgruc afin d'échanger avec le public intéressé par cette thématique.



Valorisation du Patrimoine culturel

L'Observatoire des phares de l'Iroise

Visite du phare de Kéréon

L'Observatoire des phares de l'Iroise, issu d'une convention tripartite signée en 2011 entre le Parc marin, la DIRM-NAMO et la DRAC Bretagne, avait prévu, dans son programme d'actions 2013, une visite du phare de Kéréon.

Cette visite répondait à plusieurs objectifs :

- Mobiliser les acteurs de l'Observatoire autour d'une première mission concrète et emblématique;
- Apporter un regard culturel sur un phare en mer en dressant un premier constat d'état sur la conservation du phare et ses aménagements intérieurs et envisager, le cas échéant, sa protection au titre des Monuments Historiques;
- Tester un procédé technologique innovant, la numérisation 3D du phare, afin de vérifier l'intérêt de ce système en terme de suivi de l'état de conservation du bâtiment et de valorisation grand public.

Cette action a été réalisée avec succès le 11 avril 2013.

Elle a été précédée de la réalisation d'un scan 3D extérieur et intérieur du phare de Kermorvan les 8 et 9 avril.

Elle a permis de réaliser la conservation numérique de l'intérieur du phare de Kéréon et de montrer l'intérêt de l'usage de cette technologie pour les phares en mer.

Elle a permis également de faire un premier examen de l'état de conservation du phare qui a été jugé bon par les services de la DRAC Bretagne. L'intérêt de protection de ce phare aux Monuments Historiques a alors été évoqué et a fait l'objet d'un accord de principe.

Cette action a été menée dans le cadre d'un partenariat très constructif avec les services du Port-Musée de Douarnenez.

L'accès au phare a été assuré par les moyens aériens de la Sécurité Civile.

Remise du Prix beau livre
de l'Académie de Marine pour
l'ouvrage «De Mémoire de Phares»

Chaque année, l'Académie de marine décerne des prix littéraires. Ces distinctions sont attribuées à des



ouvrages traitant de sujets intéressant la marine ou la mer.

L'ouvrage «De mémoire de phares, témoignages des derniers gardiens de phare en mer d'Iroise» du Parc naturel marin d'Iroise et du photographe Jean Guichard, a été distingué par l'Académie de marine en recevant le prix Beau Livre.

Le prix a été remis à Paris le 15 octobre en présence de nombreuses personnalités du monde de la mer.

Cela a été l'occasion de saluer l'implication de chacun dans cet ouvrage collectif.

Participation au colloque
international de Granville
les 12 - 13 - 14 juin 2013

Le Parc a été sollicité par la mission de création du Parc Normand-breton et l'Université de Caen pour une participation au colloque international de Granville les 12 - 13 - 14 juin 2013 consacré aux « Ports, navires, navigations de Normandie et des îles Anglo-Normandes ». L'intervention du Parc a porté sur la thématique « les phares de l'Iroise : entre patrimonialisation et modernisation ».

Participation au projet de centre
national des phares

Le Conseil général du Finistère pilote un projet de création d'un centre national des phares qui consiste en la réhabilitation du musée des Phares et Balises d'Ouessant, en la création d'un nouvel espace dédié sur le continent et en l'animation d'un réseau des phares visitables.

Durant l'année 2013, le Parc a été associé aux réflexions sur le montage de ce projet (projet scientifique et culturel, élaboration du scénario de visite, suivi de l'étude de programmation architecturale et muséographique).



Signature d'un partenariat avec le DRASSM pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel sous-marin de l'Iroise

Afin de mieux connaître le patrimoine sous-marin du Parc naturel marin d'Iroise et dans le cadre de la convention qui le lie avec le DRASSM (Département des recherches subaquatiques et sous-marines), il a été proposé la réalisation d'un inventaire raisonné des

naufrages et épaves situées dans le périmètre du Parc. Piloté par le DRASSM, cet inventaire sera ensuite mis à disposition du Parc pour une valorisation auprès du grand public.

Lancement d'un appel à projets pour la protection du patrimoine littoral bâti de l'Iroise

Depuis quelques années, le Parc travaille en lien avec l'Observatoire du Patrimoine maritime (UBO) et plus récemment l'association Port d'Intérêt Patrimonial, en faveur de la connaissance et de la protection du patrimoine littoral maritime bâti de l'Iroise.

Dans la continuité de ce travail, les équipes du Parc ont lancé un appel à projets pour soutenir les communes engagées dans une réflexion de prise en compte de

leur patrimoine bâti à travers une intégration respectueuse et raisonnée dans leur tissu urbain.

Le Parc a ainsi soutenu la commune du Conquet pour la réalisation d'une étude permettant d'établir un diagnostic de son patrimoine maritime et de proposer des règlements, intégrés dans les documents d'urbanisme et garantissant la protection de ces héritages.

Soutien au projet de renouvellement muséographique des musées de Sein

Partenaire du projet de réhabilitation des musées de Sein (ancien abri du marin, musée de la SNSM, phare), le Parc a apporté un soutien technique et financier à

la commune de Sein pour la définition des documents d'inventaire et de programmation scientifique et muséographique des collections.

Surveillance et contrôle



Les agents du Parc sont commissionnés pour l'ensemble des polices listées dans l'article L334-2-1 du code de l'environnement. Depuis le printemps 2013, ils sont également commissionnés pour le contrôle des activités dans la Réserve naturelle nationale de l'Iroise.

Une modification du code de l'environnement a élargi leur domaine de compétences. Ils sont à présent «inspecteurs de l'environnement» et sont habilités à rechercher toutes les infractions au code de l'environnement relatives à l'eau et à la nature.

La coopération avec les services de l'Etat fonctionne bien, en particulier pour les opérations sur l'estran qui sont coordonnées par la délégation à la mer et au littoral du Finistère. Les agents du Parc sont régulièrement sollicités par les partenaires dans le cadre de missions interservices.

Conformément aux objectifs, l'activité de surveillance et de contrôle représente environ 20% du temps de travail des agents du service opérations.

En mer, les agents ont concentré leurs efforts sur la surveillance des zones très sensibles. Ils ont en parti-

culier réalisé de nombreuses missions de sensibilisation dans l'archipel de Molène en période de nidification, et dans les zones de présence de mammifères marins en période d'affluence touristique.

Ils ont également renforcé leur présence dans le cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein.

Sur l'estran, la lutte contre le braconnage d'ormeaux se poursuit, notamment dans le cadre des missions interservices de contrôle de la pêche à pied coordonnées par la DML.

Des missions de police administratives ont également été mises en place afin de vérifier les conditions de réalisation des activités soumises à autorisation, en particulier dans les zones Natura 2000. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un plan de contrôle coordonné par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

A l'occasion des missions en mer, les agents sont régulièrement sollicités par le CROSS pour participer à des missions de sauvetage ou d'assistance. Ils ont été directement engagés dans 7 opérations de ce type.

Statistiques

En raison des problèmes de disponibilité rencontrés au printemps, l'année 2013 est marquée par un léger déséquilibre entre les missions en mer et les missions à terre. 47 missions sur l'estran et 31 missions en mer ont été réalisées, représentant un total de 170 jours de travail. Cependant, si les missions en mer ont été moins nombreuses, elles ont été mieux ciblées, plus efficaces et ont généralement permis de couvrir plusieurs zones dans la même journée.

Les agents ont approché 355 personnes sur 126 navires. 6 PV ont été rédigés et transmis dans ce cadre, dont 2 à l'encontre de pêcheurs professionnels. Ces missions en mer ont également permis le ramassage de nombreux engins de pêche non marqués; conformément à la réglementation, ils ont été traités comme des épaves. 13 casiers et 2 Km de filet ont ainsi été remontés.

Sur l'estran, 315 personnes ont été approchées, essentiellement dans le cadre des missions de contrôle de la pêche à pied ou pour de la sensibilisation dans

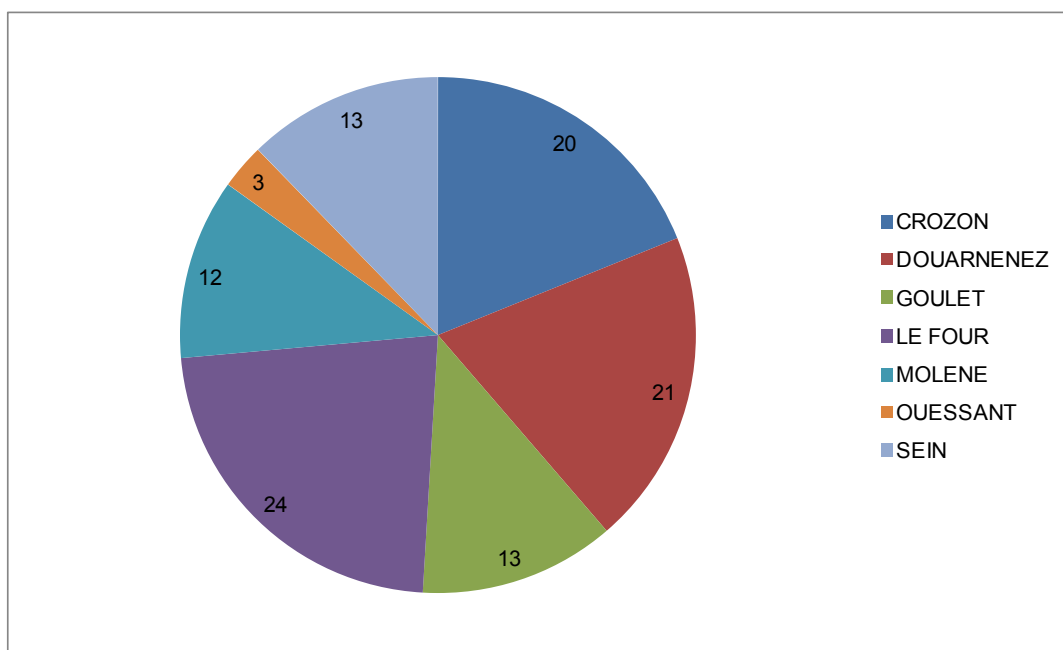
les zones de fortes contraintes. Ces contrôles ont donné lieu à la rédaction de 3 PV d'infraction pour de la pêche de coquillages sous la taille réglementaire.

Sur l'estran également mais dans le cadre d'une police administrative, 18 missions ont été menées. 4 d'entre elles concernaient des autorisations de travaux, 2 des autorisations de manifestation nautique en zone Natura 2000 et 12 la recherche de l'origine de rejets sur le littoral.

A l'exception de la zone « large Iroise », uniquement accessible aux moyens hauturiers, toutes les zones définies dans le plan de contrôle ont fait l'objet de missions de surveillance, en mer ou à pied.

Malgré les difficultés d'accès, l'archipel de Molène a fait l'objet d'une attention particulière et totalise à lui seul 12 missions dont 9 menées par les agents du Parc et 3 missions conjointes avec les agents de la Réserve naturelle nationale de l'Iroise (RNNI), auxquelles il faut ajouter 6 missions de surveillance réalisées par les agents de la RNNI -exclusivement sur les îlots de Baneg et Balaneg - sous coordination du Parc.

missions par zone



Communication

La communication du Parc naturel marin d'Iroise se concrétise à travers différents outils de communication (lettre d'information, site internet, plaquette...) et se décline dans tous les domaines de compétence du Parc.

En 2013, la communication s'est structurée au sein du Parc avec le recrutement d'une chargée de communication à mi-temps.



Editions

Lettre d'information Iroise

Pour connaître l'actualité du Parc, découvrir la mer d'Iroise et sensibiliser sur ses enjeux, le Parc naturel marin d'Iroise édite une lettre d'information de 4 pages. En 2013, un numéro a été édité en juin. Tiré à 2000 exemplaires, la lettre d'information a été envoyée 554 destinataires et mis en distribution dans différents lieux.

Dépliant de présentation du Parc marin

Imprimé en 2500 exemplaires et diffusé auprès des partenaires du Parc et en divers lieux (mairies, offices de tourisme...).

Kakemonos

Afin de présenter le Parc naturel marin d'Iroise, ses enjeux, ses actions, différents outils d'exposition sous la forme de kakemonos ont été réalisés.

Annuaire des marées

Tiré à 2500 exemplaires (réimpression de 1500 exemplaires en janvier 2014), l'annuaire des marées renseigne des horaires de marées mais contient également un certain nombre d'informations pratiques sur différents thèmes (pêche de loisir, carénage, cartographie...). Cet annuaire a été diffusé auprès des pêcheurs, des associations de plaisanciers, de plongée, des mairies, des offices de tourisme...



Janvier											
Date	Plageaux Miroc				Baieaux Miroc				Miroc	Miroc	Miroc
	Monte	Point	Point	Monte	Point	Point	Monte	Point			
1 jan	06:28	0:00	0:00	16:24	7:29	0:00	19:20	0:00	20:45	0:00	
2 jan	06:30	0:00	0:00	17:40	7:40	0:00	19:40	0:00	21:10	0:00	
3 jan	06:32	0:00	0:00	18:50	7:50	0:00	19:50	0:00	21:35	0:00	
4 jan	06:34	0:00	0:00	19:59	8:00	0:00	20:00	0:00	22:00	0:00	
5 jan	06:36	0:00	0:00	21:08	8:10	0:00	20:10	0:00	22:25	0:00	
6 jan	06:38	0:00	0:00	22:17	8:20	0:00	20:20	0:00	22:50	0:00	
7 jan	06:40	0:00	0:00	23:26	8:30	0:00	20:30	0:00	23:15	0:00	
8 jan	06:42	0:00	0:00	00:35	8:40	0:00	20:40	0:00	23:40	0:00	
9 jan	06:44	0:00	0:00	01:44	8:50	0:00	20:50	0:00	24:05	0:00	
10 jan	06:46	0:00	0:00	02:53	9:00	0:00	21:00	0:00	24:30	0:00	
11 jan	06:48	0:00	0:00	04:02	9:10	0:00	21:10	0:00	24:55	0:00	
12 jan	06:50	0:00	0:00	05:11	9:20	0:00	21:20	0:00	25:20	0:00	
13 jan	06:52	0:00	0:00	06:20	9:30	0:00	21:30	0:00	25:45	0:00	
14 jan	06:54	0:00	0:00	07:29	9:40	0:00	21:40	0:00	26:10	0:00	
15 jan	06:56	0:00	0:00	08:38	9:50	0:00	21:50	0:00	26:35	0:00	
16 jan	06:58	0:00	0:00	09:47	10:00	0:00	22:00	0:00	27:00	0:00	
17 jan	07:00	0:00	0:00	10:56	10:10	0:00	22:10	0:00	27:25	0:00	
18 jan	07:02	0:00	0:00	12:05	10:20	0:00	22:20	0:00	27:50	0:00	
19 jan	07:04	0:00	0:00	13:14	10:30	0:00	22:30	0:00	28:15	0:00	
20 jan	07:06	0:00	0:00	14:23	10:40	0:00	22:40	0:00	28:40	0:00	
21 jan	07:08	0:00	0:00	15:32	10:50	0:00	22:50	0:00	29:05	0:00	
22 jan	07:10	0:00	0:00	16:41	11:00	0:00	23:00	0:00	29:30	0:00	
23 jan	07:12	0:00	0:00	17:50	11:10	0:00	23:10	0:00	29:55	0:00	
24 jan	07:14	0:00	0:00	19:00	11:20	0:00	23:20	0:00	30:20	0:00	
25 jan	07:16	0:00	0:00	20:09	11:30	0:00	23:30	0:00	30:45	0:00	
26 jan	07:18	0:00	0:00	21:18	11:40	0:00	23:40	0:00	31:10	0:00	
27 jan	07:20	0:00	0:00	22:27	11:50	0:00	23:50	0:00	31:35	0:00	
28 jan	07:22	0:00	0:00	23:36	12:00	0:00	24:00	0:00	32:00	0:00	
29 jan	07:24	0:00	0:00	24:45	12:10	0:00	24:10	0:00	32:25	0:00	
30 jan	07:26	0:00	0:00	25:54	12:20	0:00	24:20	0:00	32:50	0:00	
31 jan	07:28	0:00	0:00	27:03	12:30	0:00	24:30	0:00	33:15	0:00	



Le Parc ▾	Richesses naturelles ▾	Richesses culturelles ▾	Qualité de l'eau ▾	Pêche/Économie ▾	Activités de loisirs ▾	Education ▾
-----------	------------------------	-------------------------	--------------------	------------------	------------------------	-------------

En 2012, le site Internet du Parc marin www.parc-marin-iroise.fr a bénéficié d'une refonte complète. Une action bénéfique sur la fréquentation du site puisqu'on dénombre 42 121 visiteurs uniques en 2013 (dont 80%

de nouveaux visiteurs) et 52 264 visites totales. Par comparaison, en 2012 le nombre de visiteurs uniques était de 21 229 et de 29 313 visites totales.

Relations presse

Le Parc répond régulièrement aux sollicitations des médias, qu'ils soient locaux ou nationaux, essentiellement issus de la presse écrite et de la presse audiovisuelle. En 2013, le Parc a diffusé 20 communiqués, dossiers ou invitations de presse. Dans le cadre d'un

suivi régulier des retombées presse via l'Argus de la Presse, le Parc naturel marin d'Iroise compte 364 citations dans les médias (presse écrite, radio, TV, web) contre 291 en 2012.

Le Parc marin aux Insulaires

Les équipes du Parc naturel marin d'Iroise ont participé au festival les Insulaires, organisé à Ouessant et à Molène du 20 au 22 septembre. Le Parc était présent à Ouessant les vendredi 20 et samedi 21 septembre, et

à Molène le samedi 21 septembre. Durant 3 jours, ce festival a rassemblé 3000 personnes, pour la plupart venues des 15 îles du Ponant.



Le projet européen MERiFIC



Rappel du contexte et des objectifs du projet

Le projet MERiFIC 'Marine Energy in Far Peripheral and Island Communities' est un projet européen de coopération transfrontalière entre la Bretagne et les comtés de Cornouailles britanniques et du Devon en Angleterre. Il est financé par le programme INTERREG IV A France (Manche)-Angleterre.

Il a pour but d'étudier le développement des énergies marines renouvelables dans les territoires périphériques et insulaires, caractéristiques des régions de

Cornouailles britanniques avec les îles Scilly, et du Finistère avec les îles du Parc naturel marin d'Iroise. A travers les différentes thématiques régissant le développement des énergies marines renouvelables (potentiel énergétique, impact sur la biodiversité, soutien des politiques publiques et des cadres réglementaires, stratégies de développement économique, acceptabilité sociale et implication de la société civile), MERiFIC vise à analyser le potentiel que présentent nos régions et à développer des outils d'aide à la décision.

Les travaux réalisés en 2013

En 2013, un troisième atelier sur le transfert et le développement de compétences en évaluation environnementale s'est tenue au Conquet. Au programme, deux sujets ont été traités : l'étude du bruit sous-marin et de son impact sur les petits cétacés grâce aux techniques d'acoustique passive et la cartographie d'habitat. Le Parc naturel marin d'Iroise y a valorisé ses travaux

d'acoustique passive pour l'étude de la population permanente de grands dauphins (*Tursiops truncatus*) de l'archipel (projet AcDau) et ses travaux de cartographie du champ d'algues molénais (projet CARTALG). Ses échanges se clôtureront par la production d'un document de travail de terrain collaboratif, qui verra le jour d'ici avril 2014.

L'apport du projet MERiFIC aux compétences du Parc

Le projet MERiFIC a également permis à l'équipe du Parc naturel marin d'Iroise de se forger une connaissance plus approfondie sur la question des impacts environnementaux des EMR. Ainsi, l'équipe du Parc naturel marin d'Iroise a participé à différentes réunions de concertation sur les EMR et a pu apporter ses recommandations quant à la prise en compte de l'environnement dans le choix des sites d'installation, comme, notamment, les groupes de travail EMR issus

de la Conférence Régionale Mer et Littoral, où chaque groupe d'acteurs a contribué à produire un document partagé en vue de définir une zone précise de moindre contrainte pour l'implantation d'une ferme pilote hydrolienne dans la zone du Fromveur. Le Parc naturel marin d'Iroise y a participé afin d'évaluer les contraintes environnementales, également présentées en conseil de gestion.



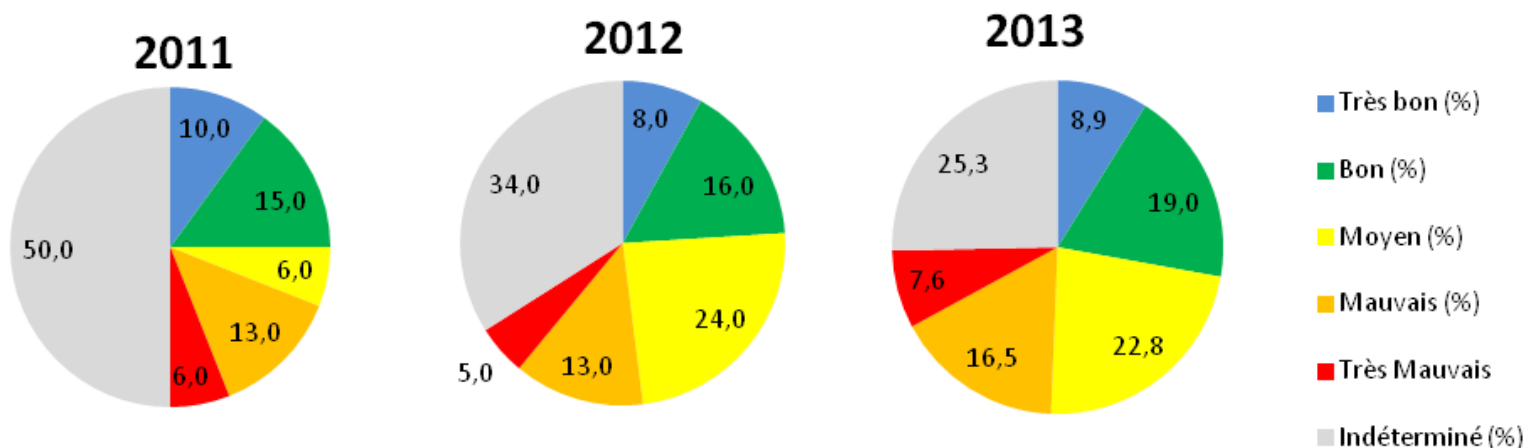
Chapitre 3

Etat d'avancement du plan de gestion

Le tableau de bord

La troisième édition du tableau de bord a été présentée en début d'année aux membres du conseil de gestion. Cet outil destiné à suivre la réalisation des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'appuie en partie sur les suivis effectués tout au long de l'année par les équipes du Parc et ses partenaires.

Cette année encore, l'effort de renseignement de nouveaux indicateurs a été poursuivi et 75% des indicateurs sont désormais renseignés ce qui représente une progression d'environ 9% par rapport à l'année 2012. On constate que les indicateurs se répartissent à peu près à parts égales entre les niveaux bon/très bon (27,9%), moyen (22,8%), mauvais/très mauvais (24,1%), le dernier quart regroupant les indicateurs indéterminés (25,3%).



Répartition des indicateurs par niveau d'évaluation 2011 à 2013

Le travail sur les protocoles des indicateurs du chapitre pêche s'est poursuivi avec, notamment, la stabilisation de la méthode de calcul de la liste des navires actifs au sein du Parc.

Parallèlement, un important travail de refonte des indicateurs du chapitre Nautisme-Tourisme a été mené afin d'améliorer leur pertinence, la plupart étant difficilement renseignable et mal calibrée vis-à-vis des objectifs fixés.

Patrimoine naturel

Peu d'évolution constatée par rapport à l'an passé du point de vue des résultats avec une majorité des indicateurs déjà renseignés en routine. L'amélioration de la coordination avec les partenaires des suivis «oiseaux» a permis optimiser les échanges de données et, ainsi, de calculer les indicateurs sur la base des données les plus récentes.

Avec la récupération des catalogues de suivi et d'identification des grands dauphins en Iroise, jusqu'à présent mis à jour en partenariat avec Océanopolis, un travail sur l'élaboration des protocoles de suivi des cétacés a été mené en 2013 avec l'université de La Rochelle et le CNRS, donnant lieu à une convention qui sera signée début 2014. Ces protocoles seront mis en œuvre dès 2014.

Pêche et activités d'extraction

Le travail de concertation pour la description initiale des protocoles de calcul des indicateurs pêche a été poursuivi. En effet, la mise en place et le calcul de ces indicateurs est complexe de par le nombre important de facteurs à prendre en compte, la nécessité de disposer de données fiables et adaptées au périmètre du Parc mais également disponibles en routine. L'établissement d'une liste de navires actifs dans le Parc, base de calcul de la plupart des indicateurs, a donc constitué l'axe de travail essentiel et devrait être validé début 2014. Ce travail, mené en collaboration étroite avec les équipes de l'Agence des aires marines protégées et l'Ifremer, servira également de référence pour la mise en place d'indicateurs dans d'autres aires marines protégées.

En attendant, le nombre d'indicateurs renseignés a légèrement progressé sur la base de données économiques générales.

Qualité de l'eau

Tous les indicateurs de ce chapitre sont renseignés et l'accumulation de données constitue, d'ores et déjà, une base de référence de plus en plus robuste pour les futures expertises.

Nautisme-Tourisme

Les indicateurs de ce chapitre ayant été mal adaptés et/ou mal calibrés, un travail de réécriture et de reprise des états initiaux a été effectué par l'équipe du Parc en 2013. De nombreux contacts ont été établis avec les prestataires d'activités de découverte touristique mais également avec les structures d'état et associations. Une partie des protocoles a donc déjà été revue (indicateurs « activités de découverte des écosystèmes marins », « pescatourisme », « emplois insulaires liés au tourisme maritime ») et ce travail se poursuivra en 2014.

Education à l'environnement marin et patrimoine culturel maritime

La majorité des indicateurs de ces deux chapitres est active mais n'a pas été remise à jour cette année puisque leurs protocoles ne le prévoient pas. L'accent a donc été porté sur le test d'un questionnaire ludique destiné à évaluer le niveau de connaissance des scolaires sensibilisés au milieu marin par les équipes du Parc naturel marin d'Iroise.

Gouvernance

La quasi-totalité des indicateurs est renseignée et fonctionne bien. L'enquête menée auprès des membres du conseil de gestion permet de suivre au mieux les avis et besoins exprimés par les membres du conseil de gestion, ce qui s'est traduit cette année par une augmentation du nombre de réunions destinée à alléger les ordres du jour. Par ailleurs, le suivi des décisions prises par le conseil de gestion indique une bonne intégration des avis dans le processus décisionnel.

Le niveau d'application des réglementations a été renseigné pour la première fois cette année sur la base des actions de surveillance menées par l'équipe du Parc. Son suivi au fil des ans permettra d'appréhender la tendance après plusieurs années de présence des agents du Parc au sein de la zone d'action.



Exécution du budget 2013

Programmes	Description des projets	Budget prévisionnel conseil de gestion 22 janvier 2013 (€)	Budget prévisionnel modificatif n°1 Bureau 9 juillet 2013 (€)	Bilan	Total jours / agents
Actualisation des données sur les habitats marins remarquables de l'Iroise	*biodiversité des champs d'algues de l'Iroise *recensement habitats sédimentaires *suivis hermines *description paysagère des habitats sous marins et terrestres	0	11 411	0	57
Actualisation des données sur les espèces d'intérêt communautaire	*utilisation de l'espace par les grands dauphins *acoustique marsouin, télémétrie phoques gris * suivis limicoles	7 951	0	0	152
Mise en œuvre de mesures spécifiques de gestion du patrimoine naturel et des usages	*cogestion de la réserve naturelle nationale d'Iroise *protection sternes Litiri *usages professionnels et de loisirs en zone sensible *RNR Crozon	77 206	76 454	74 901	168
Suivi des panaches continentaux dans les zones du large et mise en œuvre d'un programme de lutte contre les pollutions chimiques	*influence des panaches continentaux *formation des agents à la lutte anti pollution	25 732	25 481	16 883	89
Participation à la gestion de l'exploitation des algues par l'évaluation de la biomasse et la valorisation de la production	*cartographie des algues brunes sur le plateau molénais *gestion algues de rives *label bio récolte algues	188 637	187 826	211 554	158

Programmes	Description des projets	Budget prévisionnel conseil de gestion 22 janvier 2013 (€)	Budget prévisionnel modificatif n°1 Bureau 9 juillet 2013 (€)	Bilan	Total jours / agents
Analyse et compréhension des interactions entre des usages professionnels / loisirs et l'environnement marin	* interactions pêche mammifères marins INPECMAM * impact peigne hyperborea * interaction EMR environnement * impact pêche à pied champs de blocs	23 623	23 393	27 932	162
Restauration de milieux côtiers remarquables et sensibles	*expérimentation de mouillages sur herbiers (Plougonvelin, Porsmoguer) *appel à projets ramassage macro-déchets *bassin versant épurateur (Aber de Crozon)	36 298	30 410	12 992	48
Soutien à l'amélioration des équipements portuaires et de la qualité des eaux de baignades	Appel à projets pour *l'identification de la contamination fécale et plage propre *ports propres (carénage, lutte pollution microbio portuaire).	69 140	76 950	66 297	41
Lutte contre l'eutrophisation et ses conséquences (algues vertes) dans la baie de Douarnenez	*ramassage algues vertes en baie de Douarnenez *charte telliniers/agriculteurs	69 140	68 466	58 343	58
Participation à l'exploitation durable des ressources halieutiques	*suivi des gisements de tellines *marquage de bar *capteurs environnementaux et positionnement navires de pêche *relance pêcherie langouste (Sein) *suivi frayères (baie Douarnenez)	38 718	41 764	24 216	209

Programmes	Description des projets	Budget prévisionnel conseil de gestion 22 janvier 2013 (€)	Budget prévisionnel modificatif n°1 Bureau 9 juillet 2013 (€)	Bilan	Total jours / agents
Mesures de soutien aux activités de pêche professionnelle	*mise en place «contrats Parc» *mise en place label *semis coquilles Saint-Jacques *appel à projets insulaires (pêche professionnelle) *appel à projets pour le soutien aux activités aquacoles	116 385	117 876	65 886	160
Préservation et valorisation des patrimoines maritimes	*observatoire des phares (visite technique) *inventaire épaves métalliques (mission DRASSM) *appel à projets patrimoine bâti (charte des petits ports) *valorisation des phares *soutien à des projets muséographiques (Sein, Douarnenez) *expositions	91 172	90 227	53 833	113
Sensibilisation des publics (professionnels, usagers, grand public) et mise en place d'actions pédagogiques (scolaires)	*animations pédagogiques les P'tits mousses de l'Iroise *appel à projet visite guidée mer d'Iroise par des navires transportant du public expositions (Douarnenez, Lanildut, Crozon, gare maritime du Conquet) * plaquette pédagogique	58 654	77 481	58 362	284
Communication	*site internet *lettre d'informations «Iroise» *relations presse	25 927	45 644	19 967	125

Programmes	Description des projets	Budget prévisionnel conseil de gestion 22 janvier 2013 (€)	Budget prévisionnel modificatif n°1 Bureau 9 juillet 2013 (€)	Bilan	Total jours / agents
Opérations de sensibilisation et surveillance	*missions en mer de surveillance et sensibilisation	46 093	34 233	57 490	460
Programme Interreg MERIFIC	MERIFIC	0	30 035	39 773	420
Expertise	*expertise pour le conseil de gestion (notes, avis simples et conformes) en régie ou en sous-traitance	23 047	45 838	18 802	411
Tableau de bord	*suivis en mer et à terre (îlots essentiellement) pour le renseignement du tableau de bord	161 326	153 707	184 492	873
Administration générale	*frais de structures fixes (loyer, assurance, amortissement)	350 000	399 000	412 981	660
DEPENSES		1 409 050	1 536 196	1 404 702	

RECETTES	dotation Agence	1 300 000	1 377 000	1 377 000
	recettes nouvelles	109 050	159 493	68 662
	Total recettes	1 409 050	1 536 493	1 445 662

consommation budget (dépenses/ recettes)			97,2%
---	--	--	--------------



Bilan des subventions versées par le Parc naturel marin d'Iroise en 2013

Nom du bénéficiaire	Aide du Parc (€)	% Aide du Parc	Montant total du projet (€)	Nature du projet	Décision du bureau
KALON EUSA Ondine MORIN	5 700	16	35 423	Financement de formation maritime et d'équipements nautiques	19/02/2013
Commune du Conquet	5 000	28	17 940	Etude permettant aux communes de diagnostiquer les différents éléments de patrimoine bâti, d'établir des réglementations et d'émettre des préconisations sur ces patrimoines	09/07/2013
Finist'Mer	1 620	10	16 443	Balade commentée dans une vedette à passagers à travers l'archipel de Molène	09/07/2013
Finist'Mer	1 500	4	41 160	Excursions en semi-rigide dans l'archipel de Molène au départ de Lanildut	09/07/2013
Commune de Camaret	9 999	50	20 000	Améliorer l'aire de carénage existante suivant les recommandations du Parc	09/07/2013
Comité départemental du Finistère FFESSM	150	50	300	Equiper les plongeurs volontaires à la collecte de macrodéchets (achat de 10 filets)	09/07/2013
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	9 780	92	10 624	Financement de la mise en place d'une clôture de protection des nidifications d'oiseaux	09/07/2013
SCOP ferme insulaire de Quéménès	1 656	100	1 656	Collecte de macro-déchets	09/07/2013
Armement la Bohème - Aurélien MASSON	524	40	1 310	Renouvellement d'une partie de l'équipement de plongée	15/10/2013
Total	9 projets	taux moyen 24%	35 929 €		





Pointe des renards
29217 Le Conquet - France
www.parc-marin-iroise.fr
Standard : +33 (0)2 98 44 17 00
Fax : +33 (0)2 98 46 20 66

